

Contact presse

Inbar ZINCK

Directrice de l'ADM64

☎ 05 59 82 18 93 - ✉ 05 59 82 18 95

inbar.zinck@adm-64.fr

PAU, le 4 mars 2020

// COMMUNIQUE DE PRESSE //

Carte scolaire pour la rentrée de septembre 2021 : La colère des maires

Depuis un mois déjà, les élus ont alerté les Services de l'Education Nationale contre des mesures de fermeture de classes. Mais beaucoup de ces alertes sont restées, à ce jour, vaines. C'est pourquoi il nous semble essentiel de les soutenir et de rappeler quelques critères fondamentaux :

- La « concertation » ne signifie pas « simple information ». Il s'agit bien d'une démarche partenariale avec écoute des besoins et contraintes de chaque partenaire, chaque territoire.
- Les élus ne sont pas, fondamentalement, contre toute évolution. En revanche, ils rappellent la nécessité de prendre en compte toutes les spécificités de notre département : géographiques, linguistiques, socio-économiques ou encore d'inclusion sociale. Toutes ces spécificités doivent être prises en compte dans le cas de fermeture ou ouverture de classe. Force est de constater que ce n'est pas le cas.
- Les élus entendent que l'élaboration d'une carte scolaire soit un exercice complexe. Néanmoins, lorsqu'une carte scolaire est initialement annoncée à - 22 postes (soit - 13 postes en classe et - 9 équivalent temps plein de décharge de direction) et que la mouture finale est présentée à - 41 postes en classe, cette carte scolaire ne peut que causer la colère des élus. Dans ce contexte, la création de 12,75 postes de remplacement en compensation des suppressions de postes en classe n'est qu'une preuve supplémentaire de la dégradation de la situation actuelle, tant en milieu urbain que rural.

Pour rappel, à l'issue du Grand Débat National, le Président de la République avait annoncé qu'il n'y aurait pas de fermeture d'école sans l'accord du maire concerné. En raison de la crise sanitaire, cette mesure a été étendue aux fermetures de classe pour la rentrée de septembre 2020. N'étant pas sortie de cette pandémie, il nous paraît essentiel que cette mesure soit maintenue pour la rentrée prochaine.

En effet, la crise sanitaire sans précédent que nous traversons a fragilisé nos territoires. Pour autant, depuis presque un an, les maires et présidents de RPI ayant la charge des écoles de leur territoire se sont mobilisés. Nos écoles, nos accueils périscolaires, nos cantines sont restés ouverts et ce malgré la succession de protocoles sanitaires toujours plus contraignants.

L'ADM64 et l'AMRF64 demandent à l'Etat de prendre ses responsabilités et souhaitent que celui-ci réponde aux communes concernées :

- **Comment pensez-vous assurer la continuité pédagogique en supprimant des postes en classe** et de fait augmenter les effectifs par classe ?
- Dans ce contexte de crise sanitaire qui perdure, voire qui s'intensifie, **allez-vous encore compter sur l'action, les ressources financières et les moyens humains des communes et leur groupement** pour assurer l'ouverture des écoles ?

C'est pourquoi L'ADM64 et l'AMRF64 **demandent solennellement de ne prévoir aucune fermeture de classe sans l'accord du maire ou président de RPI concernés.**

Pour soutenir cette action, tous les élus locaux des Pyrénées-Atlantiques sont invités à se mobiliser lors d'un rassemblement **ce lundi 8 mars à 10h devant la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques** (place George Clemenceau à PAU).